

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

Nombre de conseillers
en exercice : 18
présents : 12
votants : 15

Séance du 12 juillet 2022

OBJET : BP Commune : Décision Modificative n°2

L'an deux mil vingt-deux, le douze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

Présents : MMES et MM. MATHECADE G, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, ROLLAND I, BASSET A, OLLITRAULT S, EDY A, JEGLOT B, DORE S, FOULFOIN F

Absents excusés : TREHOREL V. qui a donné pouvoir à BERNARD E.
LE MOAL A. qui a donné pouvoir à AUFFRET E.
PERENNEZ G. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
IVANOV L.
BOIN C.
LE POTIER A.

Secrétaire de séance : BERNARD E.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'annulation de la délibération 2022-08-02 et vote la décision modificative suivante sur le BP commune :

* compte 673 : + 1 000 €

* compte 022 : - 1 000 €

Pour copie conforme,
Le Maire,



La secrétaire de séance,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 15 juillet 2022

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

Nombre de conseillers
en exercice : 18
présents : 12
votants : 15

Séance du 12 juillet 2022

OBJET : Finances : prêt de 225 000 € BP Commune

L'an deux mil vingt-deux, le douze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

Présents : MMES et MM. MATHECADE G, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, ROLLAND I, BASSET A, OLLITRAULT S, EDY A, JEGLOT B, DORE S, FOULFOIN F

Absents excusés : TREHOREL V. qui a donné pouvoir à BERNARD E.
LE MOAL A. qui a donné pouvoir à AUFFRET E.
PERENNEZ G. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
IVANOV L.
BOIN C.
LE POTIER A.

Secrétaire de séance : BERNARD E.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, la proposition du Crédit Agricole pour un prêt de 225 000 € à taux variable sur 15 ans dont les caractéristiques sont les suivantes :

Index	Particularités	Echéance	Index	Durée	Marge
Euribor 3 mois moyenné Non flooré	Révision trimestrielle	trimestrielle	-0,243%	15 ans	+ 0,91 % soit un taux de 0,667%

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt.

Pour copie conforme
Le Maire,

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 15 juillet 2022

Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

Nombre de conseillers
en exercice : 18
présents : 12
votants : 15

Séance du 12 juillet 2022

OBJET : achat chariots de lavage et balais ergonomiques

L'an deux mil vingt-deux, le douze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

Présents : MMES et MM. MATHECADE G, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, ROLLAND I, BASSET A, OLLITRAULT S, EDY A, JEGLOT B, DORE S, FOULFOIN F

Absents excusés : TREHOREL V. qui a donné pouvoir à BERNARD E.
LE MOAL A. qui a donné pouvoir à AUFFRET E.
PERENNEZ G. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
IVANOV L.
BOIN C.
LE POTIER A.

Secrétaire de séance : BERNARD E.

Gérard Mathécade, Adjoint au Maire, présente le devis de la société Flageul Hygiène d'un montant de 619,18 € HT pour l'achat de deux chariots de lavage (pour l'école des Perrières et pour la Maison des Lutins) et deux balais ergonomiques pour l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ce devis. La dépense sera mandatée en section d'investissement.

Pour copie conforme
Le Maire,

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 15 juillet 2022

Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

Nombre de conseillers
en exercice : 18
présents : 12
votants : 15

Séance du 12 juillet 2022

OBJET : Programme voirie rurale 2022 : résultat d'appels d'offres

L'an deux mil vingt-deux, le douze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

Présents : MMES et MM. MATHECADE G, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, ROLLAND I, BASSET A, OLLITRAULT S, EDY A, JEGLOT B, DORE S, FOULFOIN F

Absents excusés : TREHOREL V. qui a donné pouvoir à BERNARD E.
LE MOAL A. qui a donné pouvoir à AUFFRET E.
PERENNEZ G. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
IVANOV L.
BOIN C.
LE POTIER A.

Secrétaire de séance : BERNARD E.

Maurice Tilly, Adjoint au Maire, rappelle que, par délibération en date du 18 novembre 2021, le Conseil Municipal avait accepté d'adhérer au groupement de commandes de Loudéac Communauté Bretagne Centre pour le programme voirie 2022 et l'avait autorisé à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Aussi, après proposition de la commission, le Conseil Municipal retient le programme ci-après :

TRANCHE FERME	Route	Estimatif	Prix Eurovia
	Saint-Just	5 642,00 € HT	5 928,90 € HT
	Les Isles	33 967,50 € HT	38 130,70€ HT
	Total	39 609,50 € HT	44 059,90 € HT

Pour copie conforme
Le Maire,

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 15 juillet 2022

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 22/07/2022

Reçu en préfecture le 22/07/2022

Affiché le 25 JUL. 2022

ID : 022-212203764-20220712-220908-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

Nombre de conseillers
en exercice : 18
présents : 12
votants : 15

Séance du 12 juillet 2022

OBJET : Lancement de la procédure de cession d'un chemin rural à Kergohy CR 23

L'an deux mil vingt-deux, le douze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

Présents : MMES et MM. MATHECADE G, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, ROLLAND I, BASSET A, OLLITRAULT S, EDY A, JEGLOT B, DORE S, FOULFOIN F

Absents excusés : TREHOREL V. qui a donné pouvoir à BERNARD E.
LE MOAL A. qui a donné pouvoir à AUFFRET E.
PERENNEZ G. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
IVANOV L.
BOIN C.
LE POTIER A.

Secrétaire de séance : BERNARD E.

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment l'article L161-10,

VU le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3,

VU le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R.141-4 à R.141-10,

Considérant que le chemin rural, sis à Kergohy, n'est plus utilisé par le public. Ce chemin est une voie de liaison devenue inutile car elle ne dessert que des parcelles agricoles appartenant à la même personne.

Considérant l'offre faite par Messieurs Jean-Yves ROBIN et Christian ROBIN d'acquérir ledit chemin.

Compte-tenu de l'affectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L.161-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime, qui autorise la vente du chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R.141-4 à R.141-10 du Code de la voirie routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **CONSTATE** la désaffectation du chemin rural

Envoyé en préfecture le 22/07/2022

Reçu en préfecture le 22/07/2022

Affiché le 25 JUL. 2022

ID : 022-212203764-20220712-220908-DE

- **DECIDE** de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L.101-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime
Et, pour ce faire, invite Monsieur le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet.
Madame Karine Foulfoin sera nommée commissaire enquêteur.

Pour copie conforme,
Le Maire,

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 15 juillet 2022

Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

Nombre de conseillers
en exercice : 18
présents : 12
votants : 15

Séance du 12 juillet 2022

OBJET : Vente chemin rural n°CR 23 à Monsieur Jean-Yves Robin et Monsieur Christian Robin

L'an deux mil vingt-deux, le douze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

Présents : MMES et MM. MATHECADE G, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, ROLLAND I, BASSET A, OLLITRAULT S, EDY A, JEGLOT B, DORE S, FOULFOIN F

Absents excusés : TREHOREL V. qui a donné pouvoir à BERNARD E.
LE MOAL A. qui a donné pouvoir à AUFFRET E.
PERENNEZ G. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
IVANOV L.
BOIN C.
LE POTIER A.

Secrétaire de séance : BERNARD E.

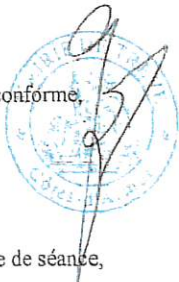
Gérard Mathécade, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur Jean-Yves Robin et Monsieur Christian Robin qui souhaitent acquérir le chemin rural situé à Kergohy cadastré ZV 19 d'une contenance de 1 800 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de vendre ce chemin à l'euro symbolique.
- décide que les frais d'hypothèques et de notaire seront à la charge des demandeurs.
- désigne Monsieur le Maire pour signer cet acte

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Maire,



La secrétaire de séance,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 15 juillet 2022

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

Nombre de conseillers
en exercice : 18
présents : 12
votants : 15

Séance du 12 juillet 2022

OBJET : annulation de la délibération 2022-08-07

L'an deux mil vingt-deux, le douze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

Présents : MMES et MM. MATHECADE G, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, ROLLAND I, BASSET A, OLLITRAULT S, EDY A, JEGLOT B, DORE S, FOULFOIN F

Absents excusés : TREHOREL V. qui a donné pouvoir à BERNARD E.
LE MOAL A. qui a donné pouvoir à AUFFRET E.
PERENNEZ G. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
IVANOV L.
BOIN C.
LE POTIER A.

Secrétaire de séance : BERNARD E.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération 2022-08-07 intitulée Modification de l'horaire d'ouverture de l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire le matin :
« Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 13 voix pour, l'ouverture de l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire le matin à 7h20 à compter du 1^{er} septembre 2022. »

Toutefois, Monsieur le Maire souhaite apporter des éléments complémentaires sur l'incidence financière et sur le peu d'enfants concernés par cette mesure. Aussi, il propose d'annuler cette délibération et de conserver l'horaire d'ouverture du service enfance à 7h30.

Le résultat du vote est le suivant :

- pour une ouverture à 7h30 : 9 voix (G.Adelis, G.Mathécade, F.Foulfoin, G.Pérennez, S.Ollitault, V.Tréhorel, E.Bernard, M.Tilly et A. Basset)
- pour une ouverture à 7h20 : 3 voix (B.Jéglot, S.Doré et A.Edy)
- abstention : 3 voix (E.Auffret, A.Le Moal et I. Rolland)

La délibération n°2022-08-07 est annulée.

Pour copie conforme,
Le Maire,

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 15 juillet 2022

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 22/07/2022

Reçu en préfecture le 22/07/2022

Affiché le 25 JUIL. 2022

ID : 022-212203764-20220712-220911-DE

2022-09-11

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

Nombre de conseillers
en exercice : 18
présents : 12
votants : 15

Séance du 12 juillet 2022

OBJET : Ecole des Perrières : devis vidéoprojecteur

L'an deux mil vingt-deux, le douze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

Présents : MMES et MM. MATHECADE G, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, ROLLAND I, BASSET A, OLLITRAULT S, EDY A, JEGLOT B, DORE S, FOULFOIN F

Absents excusés : TREHOREL V. qui a donné pouvoir à BERNARD E.
LE MOAL A. qui a donné pouvoir à AUFFRET E.
PERENNEZ G. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
IVANOV L.
BOIN C.
LE POTIER A.


Secrétaire de séance : BERNARD E.

Emma Bernard, Adjointe au Maire, présente les devis pour l'achat d'un vidéoprojecteur pour l'école des Perrières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de La Puce Informatique d'un montant de 1 308,33 HT.
La dépense sera mandatée en section d'investissement.

Pour copie conforme,
Le Maire,

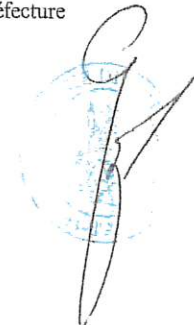
La secrétaire de séance,



The image shows two handwritten signatures. The top one is in blue ink and is positioned over a circular official stamp of the Municipality of Treve. The bottom one is in black ink and is a longer, more stylized signature.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 15 juillet 2022

Le Maire,



The image shows a handwritten signature in blue ink, positioned over a circular official stamp of the Municipality of Treve.

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2022-09-12

Nombre de conseillers
en exercice : 18
présents : 12
votants : 15

Séance du 12 juillet 2022

OBJET : Rapport annuel 2021 du SDAEP des Côtes d'Armor sur le service public de l'eau potable

L'an deux mil vingt-deux, le douze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

Présents : MMES et MM. MATHECADE G, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, ROLLAND I, BASSET A, OLLITRAULT S, EDY A, JEGLOT B, DORE S, FOULFOIN F

Absents excusés : TREHOREL V. qui a donné pouvoir à BERNARD E.
LE MOAL A. qui a donné pouvoir à AUFFRET E.
PERENNEZ G. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
IVANOV L.
BOIN C.
LE POTIER A.

Secrétaire de séance : BERNARD E.

Monsieur le Maire présente les principales caractéristiques du rapport annuel 2021 du service d'eau potable établi par le SDAEP des Côtes d'Armor. Ce rapport a été approuvé par le Comité Syndical du SIAEP La Motte-Trévé le 1er juin dernier.

- 3 800 habitants dépendent directement du service. Pour l'année 2021, le SIAEP distribue l'eau à 1 853 abonnés (1 083 pour La Motte et 772 pour Trévé), soit une hausse de 0,71% par rapport à 2020.
- La société VEOLIA a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le Syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
- Les ressources propres (prélèvement les Écoupées à La Motte) enregistrent une production de 113 742 m³ (131 665 m³ en 2020 soit une baisse de 13,61%) et les importations d'eau ont enregistré une hausse de 9,70% avec une importation de 209 278 m³ (190 769 m³ en 2021). Elles proviennent du Syndicat d'Hilvern pour 937 m³, Syndicat du Lié pour 16 582 m³, commune de Plouguenast-Langast pour 14 709 m³ et du Syndicat Mixte de Kerné-Uhel pour 177 050 m³.
Les exportations ont baissé de 51,57% en 2021 soit 36 773 m³ (24 262 m³ en 2020) : 16 846 m³ à la commune de Plouguenast-Langast et 19 927 m³ au Syndicat du Lié.
- En 2021, les abonnés domestiques ont consommé 236 451 m³ soit 170 litres par habitant et par jour et les abonnés Industriels ou gros consommateurs 19 990 m³ soit un total de 256 441 m³ (soit une baisse de 0 07% par rapport à 2020).
Le rendement du réseau était de 91,9 % en 2021 (88 % en 2020).
- Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 346,75 € en 2022 soit en moyenne 2,89 €/m³, soit une augmentation de 1,55 % par rapport à 2021.
Sur ce montant, 34% reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 47% reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 19%.

Envoyé en préfecture le 22/07/2022

Reçu en préfecture le 22/07/2022

Affiché le 25 JUIL. 2022

ID : 022-212203764-20220712-220912-DE

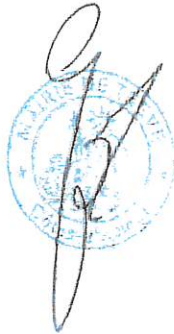
■ L'encours de la dette est de 1 234 166,87 € avec un montant de remboursement de 101 137,05 €. Les amortissements sont de 135 320,50 €.

■ Les travaux engagés en 2021 sont les suivants :

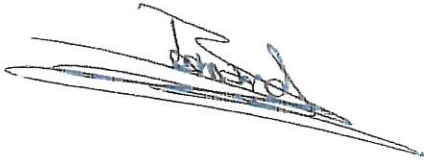
- maîtrise d'œuvre pour extension de réseaux sur lotissements : 6 600 €
- travaux extension de réseaux – lotissements de Trévé et La Motte : 111 000 €
- travaux de chloration à la station des Ecoupées : 5 000 €
- extériorisation des compteurs cité Paul Le Maitre : 12 480 €
- travaux alimentation en eau potable résidence du Puits à Trévé : 13 776 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce rapport.

Pour copie conforme,
Le Maire,

A blue circular official stamp of the Municipality of Trévé is partially obscured by a handwritten signature in blue ink.

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary of the meeting, is written over a faint blue circular stamp.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 15 juillet 2022

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Municipality of Trévé is partially obscured by a handwritten signature in blue ink.

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

Nombre de conseillers
en exercice : 18
présents : 12
votants : 15

Séance du 12 juillet 2022

OBJET : devis sonorisation feu d'artifice du 16 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

Présents : MMES et MM. MATHECADE G, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, ROLLAND I, BASSET A, OLLITRAULT S, EDY A, JEGLOT B, DORE S, FOULFOIN F

Absents excusés : TREHOREL V. qui a donné pouvoir à BERNARD E.
LE MOAL A. qui a donné pouvoir à AUFFRET E.
PERENNEZ G. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
IVANOV L.
BOIN C.
LE POTIER A.

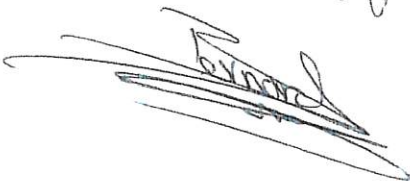
Secrétaire de séance : BERNARD E.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, le devis de la Mégat Watt d'un montant de 500 € pour la sonorisation de la soirée festive du 16 juillet 2022.

Pour copie conforme,
Le Maire,



La secrétaire de séance,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 15 juillet 2022

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

Nombre de conseillers
en exercice : 18
présents : 12
votants : 15

Séance du 12 juillet 2022

OBJET : Résidence des Trois Chênes : modification du permis d'aménager

L'an deux mil vingt-deux, le douze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

Présents : MMES et MM. MATHECADE G, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, ROLLAND I, BASSET A, OLLITRAULT S, EDY A, JEGLOT B, DORE S, FOULFOIN F

Absents excusés : TREHOREL V. qui a donné pouvoir à BERNARD E.
LE MOAL A. qui a donné pouvoir à AUFFRET E.
PERENNEZ G. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
IVANOV L.
BOIN C.
LE POTIER A.

Secrétaire de séance : BERNARD E.

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu une demande de particuliers qui souhaite acheter un lot pour y construire deux maisons pour faire de la location. Ces personnes souhaitent faire deux entrées. Or, sur le plan d'aménagement, une seule entrée est prévue. Pour répondre à leur demande, le plan d'aménagement doit être modifié. Cette modification ne peut être faite que par le cabinet Nicolas et a un coût.

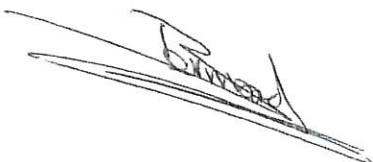
Après renseignements pris auprès de LCBC, le Conseil Municipal peut demander à ces particuliers de prendre intégralement cette dépense à leur charge car la modification ne concerne que leur terrain.

Aussi, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont décidé, à l'unanimité, que les frais relatifs à la modification du plan d'aménagement seront à la charge des acquéreurs puisqu'ils sont les seuls à faire une demande et que cette modification ne concerne que leur lot.

Pour copie conforme,
Le Maire,



La secrétaire de séance,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 15 juillet 2022

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2022-09-15

Nombre de conseillers
en exercice : 18
présents : 12
votants : 15

Séance du 12 juillet 2022

OBJET : Extension de la Maison des Lutins : demande de subvention CAF pour le mobilier, matériel pédagogique et matériel informatique

L'an deux mil vingt-deux, le douze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

Présents : MMES et MM. MATHECADE G, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, ROLLAND I, BASSET A, OLLITRAULT S, EDY A, JEGLOT B, DORE S, FOULFOIN F

Absents excusés : TREHOREL V. qui a donné pouvoir à BERNARD E.
LE MOAL A. qui a donné pouvoir à AUFFRET E.
PERENNEZ G. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
IVANOV L.
BOIN C.
LE POTIER A.

Secrétaire de séance : BERNARD E.

Dans le cadre du projet d'extension de la Maison des Lutins, Monsieur le Maire informe que la CAF peut financer l'acquisition de mobilier, de matériel pédagogique et de matériel informatique à hauteur de 50% du montant HT des dépenses engagées.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour le biais d'une lettre d'intention. Monsieur le Maire est également autorisé à signer tout document se rapportant à cette demande d'aide financière de la CAF.

Pour copie conforme,
Le Maire,

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 15 juillet 2022

Le Maire,